

# Conditions Générales de vente L&B DIFFUSION

## Article 1. IDENTIFICATION DES PARTIES :

Les présentes conditions générales régissent les relations entre la Société L&B DIFFUSION EURL au capital de 1000 euros 6, route de Lavaur 31850 BEAUPUY immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 518112057 et immatriculée à la TVA sous le numéro FR 35 518112057 ci-après dénommée « la Société » et la personne physique ou morale ci-après dénommée « le client ».

## Article 2. OBJET :

Les présentes conditions générales régissent les relations entre la Société et le client dans le cadre de l'acquisition du véhicule décrit sur le bon de commande communiqué par L&B DIFFUSION au client.

Ce véhicule a été choisi préalablement par le client via le site internet de la société ou directement dans les locaux de la société.

Tout autre produit ou service proposé par la Société est exclu des présentes conditions générales et régi par ses propres conditions particulières.

## Article 3. ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES:

La signature par le client du bon de commande présenté par la Société vaut acceptation, sans réserve, par le client de l'intégralité des présentes conditions générales.

Le client est informé et accepte que la Société négocie auprès de distributeurs indépendants de la marque du véhicule ou de toute autre entreprise en France ou à l'étranger, l'achat du véhicule désigné dans le bon de commande.

## Article 4. PRIX :

### Article 4.1 PRIX STIPULE AU BON DE COMMANDE :

Le Prix mentionné au bon de commande s'entend TTC et comprend :

le véhicule décrit avec ses équipements de série, les options décrites pour autant qu'elles aient été choisies par le client, les frais de livraison (sauf exceptions prévues à l'article 4.2 ci-dessous). Pour les véhicules neufs le client reconnaît qu'en cas d'augmentation du tarif constructeur entre le moment de l'envoi du bon de commande par la Société et la réception dudit bon signé par le client, la Société se réserve le droit de ne pas honorer le bon de commande et d'augmenter le prix du véhicule. Le client en sera informé dans les plus brefs délais et, à défaut de son consentement quant à la modification du prix, la commande sera annulée et l'acompte versé lui sera intégralement remboursé à l'exclusion de toute indemnité de quelque nature que ce soit.

### 4.2 FRAIS DE LIVRAISON PARTICULIERE :

Dans le cadre d'une livraison sur le territoire français métropolitain, la livraison du véhicule au domicile du client se fera sans supplément de prix, étant précisé que pour les clients résidant en Haute-Garonne la livraison se fera dans les locaux de la société.

### Article 4.2.1 FRAIS DE FORMALITES :

Pour les véhicules d'occasion, les frais d'obtention de la carte grise ne sont pas compris dans le prix stipulé et reste de fait à la charge du client. Cependant un dossier pour les formalités d'immatriculation du véhicule sera fait par la société et déposé aux administrations concernées.

Pour les véhicules neufs, le coût de la carte grise dépend de la puissance fiscale du véhicule ainsi que du lieu de résidence du client

Les mesures gouvernementales s'appliquant sur l'année en cours uniquement, la société n'est pas en mesure de savoir à l'avance si ces dispositifs seront reconduits, ni les modalités exactes de ces dispositifs. La société ne pourra être tenue pour responsable ni de la suppression, ni de la modification de ces dispositifs, notamment dans le cadre des véhicules commandés sur une année et livrés sur l'année suivante. Tout véhicule importé en France est considéré comme neuf et donc redevable de l'Eco Tax.

## Article 5. MODALITES DE PAIEMENT ET LIVRAISON :

Lors de l'acceptation du bon de commande, le client s'engage à s'acquitter au profit de la société selon les modalités expressément stipulées au bon de commande, d'un acompte de 10% du prix du véhicule non encaissable par chèque bancaire, ce dernier sera restitué lors de la livraison du véhicule. Le règlement du prix total se fera par virement bancaire lors de la livraison et la copie du bordereau de virement devra être donné au chauffeur.

### - LIEU DE LIVRAISON :

La livraison, sauf exception spécifiée au bon de commande se fera au domicile du client ou à tout autre lieu de son choix, sauf pour les clients résidant en Haute-Garonne pour lesquels la livraison se fera dans les locaux de la société.

### - DELAIS DE LIVRAISON :

Le délai de livraison est indiqué au bon de commande, et ce délai seul engage la société. Conformément aux dispositions de l'article L.114-1 du code de la consommation, sauf cas de force majeure ou d'intempéries importantes, en cas de retard de livraison de plus de sept jours à compter de la date de livraison prévue au bon de commande, et pendant un délai de 60 jours à compter de la date de livraison indiquée au bon de commande, le client est en droit d'annuler sa commande. Cette annulation devra se faire par lettre recommandée avec AR adressée par le client à la société. Toutefois un délai de 7 jours supplémentaire sera laissé à la société pour livrer le véhicule à partir de la réception de ce courrier. A défaut de livraison, le client se verra alors restituer dans un délai de 7 jours de l'expiration de ce nouveau délai l'acompte par lui versé.

### - MISE A DISPOSITION DU VEHICULE :

Dès lors que le véhicule est prêt à être livré, le client en est averti par la Société en le contactant directement par téléphone et en lui adressant un courrier.

Sans réponse du client dans un délai de 8 jours à compter de l'appel et du courrier précité, la société informera le client par lettre recommandée avec AR de la mise à disposition du véhicule. Sauf cas de force majeure, le client s'engage à prendre livraison du véhicule dans les 8 jours qui suivent la date de réception de la lettre recommandée, dans les conditions prévues à l'article 6.1. Passé ce délai et cumulativement :

- La commande sera résiliée et l'acompte versé par le client restera définitivement acquis à la société à titre d'indemnité, majoré des intérêts calculés aux taux légal et qui commenceront à courir à l'expiration d'un délai de trois mois à compter du versement de l'acompte.

- La société et sauf accord préalable des parties pourra facturer des frais de garde du véhicule à hauteur de 20 euros par jour calculés à partir de la date de livraison, ainsi que des frais dus à l'immobilisation bancaire.

## Article 6. Droit de rétractation:

L'exercice du droit de rétractation que le client devra notifier à la société par lettre recommandée avec AR sera subordonné à la réunion des conditions suivantes : Le kilométrage parcouru n'excède pas 200 km depuis la date de livraison - le véhicule n'a pas été endommagé ou accidenté - le véhicule est restitué dans son état d'origine - l'ensemble des documents notamment légaux accompagnant le véhicule sont restitués - le véhicule n'a pas fait l'objet de pose d'accessoires que soit par la société à la demande du client, ou par le client lui-même - la présente vente n'a pas été l'occasion d'une reprise d'un véhicule appartenant au client à titre de paiement partiel du véhicule vendu. Les frais de retour sont à la charge du client. Dès lors que le client aura exercé son droit de rétractation dans le délai et conditions impartis, la société s'engage à rembourser le client dans un délai de 30 jours à dater de la reprise du véhicule, déduction faite le cas échéant des frais de retour. Le droit de rétractation ne pourra être exercé par le client lorsque le véhicule vendu est neuf à 0 km pour lequel le client a fait le choix d'options particulières.

## Article 7. GARANTIE :

Pour les véhicules bénéficiant d'une garantie constructeur, après la livraison, en application de la réglementation européenne 1400/2002 cette garantie est assurée par tous les établissements représentant la marque, tant en France que dans les autres pays de l'Union Européenne. Le client bénéficiera également de toutes les prestations liées à cette garantie, sans aucune restriction, notamment le dépannage 24h/24 sur simple appel au numéro d'urgence mis à sa disposition par le constructeur. Tout refus par un représentant de la marque de prendre en charge, réceptionner, entretenir ou réparer un véhicule dont le carnet d'entretien est à jour ou vierge de toute révision effectuée est un acte illégal.

Cependant, le client est informé et accepte que le terme « carnet d'entretien à jour » suppose le respect d'une obligation d'entretien dans un centre agréé par la marque conformément aux conditions de garantie de celle-ci.

Le client est informé que la responsabilité de la Société ne saurait être engagée en cas de vices cachés.

### NIVEAU D'EQUIPEMENT :

Les véhicules provenant de l'étranger peuvent avoir une appellation différente de l'appellation française. Le client est informé et accepte que le véhicule présenté sur le bon de commande puisse présenter des différences par rapport au modèle vendu sur le marché français du fait de la provenance étrangère. Le client en est informé et accepte de prendre possession de son véhicule selon l'appellation déterminée par le constructeur dans le pays de provenance. Les véhicules provenant de l'étranger ont par défaut un manuel d'utilisateur du pays d'origine. Il revient au client de se le procurer à ses frais en français. Cependant le client peut mentionner, sur le bon de commande, les caractéristiques techniques auxquelles il subordonne son engagement.

Il appartient au client de s'assurer que le bon de commande signé, ayant valeur contractuelle, mentionne les options désirées.

Dans le cas où des erreurs seraient présentes sur le bon de commande, elles ne pourraient engager la responsabilité de la Société à l'égard du client.

En cas de garantie contractuelle complémentaire, il appartiendra au client de se rapprocher de l'organisme responsable de sa mise en œuvre.

## Article 8. ASSURANCE :

Le client s'engage à assurer son véhicule auprès de son assureur à compter du jour de sa livraison.

La responsabilité de la Société ne saurait donc être engagée en cas de sinistre intervenant après la livraison.

## Article 9. CLAUSE PENALE ET PENALITES

Sauf cas particuliers prévus aux présentes conditions générales, dans le cas où le client annulerait sa commande sans respecter les conditions prévues à l'article 6 précité, l'acompte sera définitivement acquis à la Société à titre d'indemnité.

Par ailleurs tout retard dans le règlement des sommes dues à la société donnera lieu à application de pénalités de retard variant de 1.5% à 3%.

## Article 10. RESERVE DE PROPRIETE :

Le véhicule ne devient la propriété du client qu'après complet paiement du prix et des accessoires conformément à l'article L 624-16 du code de commerce et de l'article 2367 du Code Civil. Cette clause a été portée à la connaissance du client lors de la signature du bon de commande et donc avant la livraison.

## Article 11. CAS DE FORCE MAJEURE :

De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure, outre ceux qui sont habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français, notamment les grèves totales ou partielles internes ou externes à l'entreprise, intempéries, épidémies, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, dégâts des eaux, le manque de force motrice ou de matières premières résultant d'une cause d'ordre général ainsi que les catastrophes naturelles et tout autre événement indépendant de la volonté de la Société empêchant l'exécution normale de la prestation.

Sont assimilés aux cas de force majeure, les faits visés précédemment, lorsqu'ils ont lieu soit chez les fournisseurs soit dans tout autre établissement dont dépend l'exécution du contrat.

En cas de survenance de tout cas de force majeure remettant en cause la fabrication ou la livraison du véhicule, la livraison sera reportée à une date où l'évènement considéré aura cessé sans que le client puisse exiger une quelconque indemnité.

## Article 12. CONTACT ET SERVICE CLIENTELE :

Toute communication ou demande de renseignements doit être adressée, selon les cas, au siège social de la société 6, route de Lavaur 31850 BEAUPUY.

Pour toute demande d'information concernant le véhicule, il convient de s'adresser au service clientèle de la Société, qui transmettra au fournisseur.

Pour toute demande concernant la mise en œuvre de la garantie constructeur, il conviendra de s'adresser au service clientèle du constructeur.

## Article 13. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTIONS COMPETENTES :

Les présentes conditions générales sont régies par la loi française.

Tout litige né de l'application ou de l'interprétation des présentes conditions générales de vente ne pouvant aboutir à un accord amiable préalable relèvera de la compétence exclusive des Tribunaux de Toulouse.

*Lu et approuvé sans réserve.*

A \_\_\_\_\_ Le :